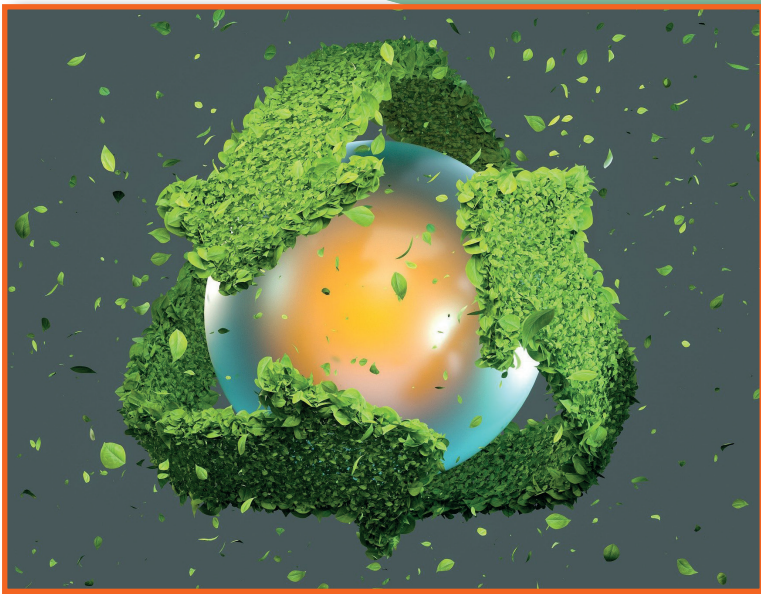


Année 2020



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

SOMMAIRE

4 La gestion des déchets sur La terre des 2 caps

- Territoire
- Modalités d'évacuation des déchets
- Moyens
- Prévention
- Marchés Publics

10 La collecte des déchets ménagers

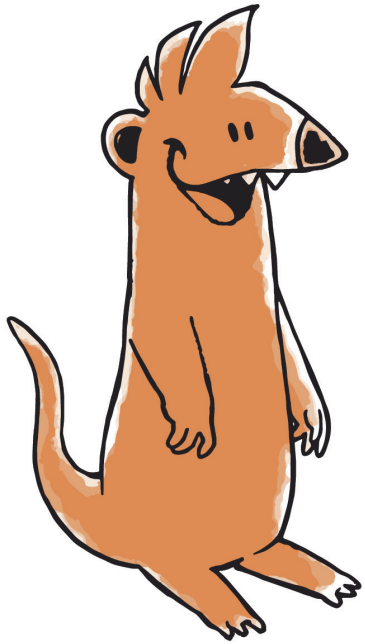
- Filière de traitement
- Tonnages collectés
- Redevance spéciale

13 L'apport volontaire en déchèterie

- Déchets recueillis
- Tonnages collectés

15 Coûts liés aux déchets

- Principales prestations de service
- Bilan financier



Préambule

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque maire, chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » à l'assemblée délibérante, puis le mettre à disposition du public.

En application des dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif à ce rapport annuel, la Communauté de Communes de La terre des 2 caps propose ici un bilan technique et financier de la compétence déchets exercée en 2020, destiné au public.

Le territoire compte 21 communes
et 22 459 habitants.

1 - LA GESTION DES DÉCHETS SUR LA TERRE DES 2 CAPS





Dans le cadre de la collecte sélective des déchets ménagers, les usagers effectuent une séparation des différents déchets en évacuant vers le flux recyclable (bacs à couvercle jaune) :

- Les papiers, journaux, magazines, enveloppes,
- Les emballages en carton,
- Les bouteilles et flacons en plastiques,
- Les briques alimentaires,
- Les emballages métalliques.

1.2 Modalité d'évacuation des déchets

Les usagers du territoire peuvent s'appuyer sur plusieurs supports afin d'évacuer leurs déchets : la collecte en porte à porte et la collecte en point d'apport volontaire.

La collecte en porte à porte représente environ 90 % de la totalité des flux collectés.

La collecte en point d'apport volontaire concerne :

- Le verre et textile (pour tout le territoire),
- Recyclables et ordures ménagères résiduelles (communes littorales et nouvel aménagement de lotissement),
- Les vêtements, textiles, chaussures,
- Les fibreux (papiers et cartons) sur les 5 communes équipées en 2020.

La collecte en point d'apport volontaire tend à s'accroître du fait du déploiement de colonnes d'apport volontaire à destination du carton et des papiers (toutes les communes du territoire en seront équipées d'ici 2022, pour un total d'environ 150 colonnes).

LA COLLECTE EN PORTE À PORTE



Fréquence de collecte en porte à porte ?

Ordures ménagères 1 COLLECTE PAR SEMAINE	déchets recyclables 1 COLLECTE TOUTES LES 2 SEMAINES	Encombrants 2 PÉRIODES DE 15 JOURS Sur rendez- vous au printemps et à l'automne
---	---	--

Le mode de collecte privilégié pour les encombrants est l'apport volontaire en déchèterie. Toutefois, La terre des 2 caps organise 2 campagnes de collecte des encombrants à domicile pour ses usagers. Ce service permet notamment, la prise en charge des encombrants pour les usagers dans l'incapacité physique et technique, de les transporter jusqu'à la déchèterie.

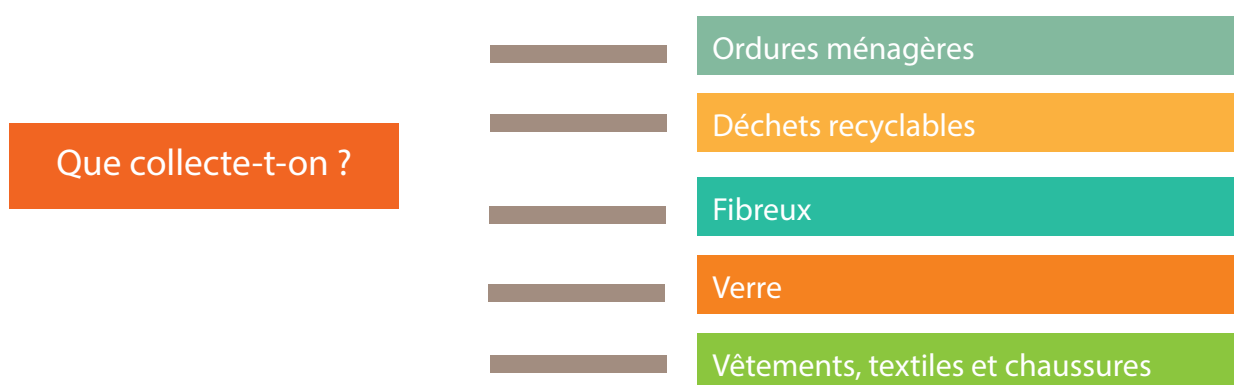
Face à la crise sanitaire et aux mesures de distanciations mises en place, le service des encombrants en porte à porte a bénéficié d'un réel regain d'intérêt en 2020.

En juillet 2020
212 usagers ont
pris rendez-vous
pour le ramassage
des encombrants

En octobre 2020
290 usagers ont
pris rendez-vous
pour le ramassage
des encombrants.

Nombre de rendez-vous en forte augmentation puisqu'il est passé de 147 rendez-vous en 2019 à 502 rendez-vous en 2020.

LA COLLECTE PAR COLONNE D'APPORT VOLONTAIRE



Fréquence de collecte par colonnes d'apport volontaire ?

Ordures ménagères 0.5 à 3 collectes par semaine en fonction de l'activité saisonnière	Déchets recyclables 0.5 à 3 collectes par semaine en fonction de l'activité saisonnière	Fibreux 0.5 ¹ collecte par semaine	Verre 0.5 à 1 collecte par semaine	Vêtements, textiles et chaussures En fonction du niveau de remplissage
--	--	--	---	---

Les dispositifs de colonnes d'apport volontaire sont favorisés dans les cas suivants :

- Les projets (construction et réhabilitation) où la dimension et la configuration des logements et des lotissements sont adaptées.
- Les collectes avec des tonnages très aléatoires (les vêtements, textiles, chaussures et le verre, déchets ménagers résiduels et recyclables des logements secondaires).



Nouveauté 2020 : la mise en place de colonnes d'apport volontaire spécifiques aux papiers et cartons, collectés initialement dans la poubelle destinée aux déchets recyclables. Effectivement, pour faire face à l'augmentation du flux de recyclable attendu dans les bacs d'ici fin 2022 avec l'extension des consigne de tri (recyclage de tous les plastiques), la communauté de communes a fait le choix de s'équiper de ces nouvelles colonnes.

En 2020
17 colonnes de fibreux ont été déployées sur la déchèterie de Marquise et sur 5 communes du territoire : Wierre-Effroy, Saint-Inglevert, Offrethun, Beuvrequen, Maninghen-Henne.

Répartition des colonnes d'apport volontaire déployées sur le territoire en 2020



1.3 Moyens

Le service déchets ménagers compte 18 agents qui exercent différentes fonctions notamment celles d'agent de collecte, de valorisation, de sensibilisation, de secrétariat et d'encadrement. Le service est également équipé de 3 bennes à ordures ménagères à chargement arrière, d'un ampli roll, ainsi que de quelques matériels et outils spécifiques.



1.4 Prévention

Quelques indicateurs :

- 502 adresses ont été collectées en porte à porte pour le ramassage des encombrants.
- 60 composteurs ont été remis à des usagers du territoire.

En effet, le tri à la source des bios déchets dès 2025 est une mesure à anticiper par les collectivités. La poursuite du déploiement de composteurs est un enjeu de taille pour La terre des deux caps et pour les usagers du territoire.

S'équiper de son composteur sur La terre des 2 caps

400 L : 30€ TTC
570 L : 35€ TTC
820 L : 40€ TTC



1.5 Marchés Publics

Au 1^{er} janvier 2020, le marché de collecte des ordures ménagères résiduelles, recyclables et fibreux (cartons et papiers) en colonnes d'apport volontaire a démarré pour une durée d'un an.



2 - LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

2.1 Principales filières de traitement

Déchets	Traitements	Lieux
Ordures ménagères	Enfouissement	Blaringhem
Recyclables	Centre de tri puis recyclage	Calais puis Desvres
Verre	Centre de recyclage	Wingles
Fibreux	Papeterie	Saint-Omer

2.2 Tonnages collectés

	2019 (T)	2020 (T)	% d'évolution entre 2019 et 2020
Tonnage des déchets ménagers collectés en porte à porte	5 813,5	6 106,7	+5
Tonnage des déchets ménagers collectés en point d'apport volontaire	329,47	395,34	+20
TOTAL ordures ménagères (apport volontaire et porte à porte)	6 143	6 502	+5,8
Tonnage des recyclables collectés en porte à porte	1 196,3	843,3	- 29,5
Tonnage des recyclables collectés en point d'apport volontaire	137,72	149,67	+8,7
% annuel refus de tri	15,4	24,7 ²	+60,4
TOTAL déchets recyclables (apport volontaire et porte à porte)	1 334	993	-25,6³

	2019 (T)	2020 (T)	% d'évolution entre 2019 et 2020
Tonnage des fibreux collectés en point d'apport volontaire	Non concerné	27,9 ⁴	Non concerné
Verre en point d'apport volontaire	1 340	1 350	+ 0,7
Tonnage total des déchets collectés ⁵ sur le territoire	8 817	8 873	+0,6

De manière générale, une augmentation des tonnages collectés en point d'apport volontaire a été observée en 2020.

La majorité des déchets ménagers et recyclables est collectée en porte à porte. Cela s'explique par le fait que seuls certains nouveaux aménagements du territoire et logements de vacances de la zone littorale, sont concernés par la collecte en apport volontaire pour ces déchets.

En 2020 6% des déchets ménagers ont été collectés en apport volontaire, contre 94% en porte à porte

Concernant les déchets recyclables, 15% ont été collectés en apport volontaire, contre 85% en porte à porte.

² Une forte augmentation des refus de tri a été constatée en 2020. La crise sanitaire et les confinements successifs ont entraînés une détérioration du bon geste de tri, qui s'est traduit par une dégradation de la qualité du tri. En moyenne, le pourcentage de refus annuel oscille autour de 20%.

³ Cette forte baisse des tonnages de déchets recyclables valorisés, est liée à la fermeture du centre de tri qui n'a donc pas pu recevoir cette matière lors du confinement de mai 2020. Cela c'est donc traduit par une augmentation des tonnages d'ordures ménagères emmenés en enfouissement.

⁴ Le tonnage de fibreux collecté en point d'apport volontaire n'est pas significatif car :

- Il ne représente pas un tonnage annuel (les collectes ont démarré en août).
- L'évolution du geste de tri nécessite un apprentissage demandant un temps variable pour chaque usager.

⁵ Ordures ménagères, recyclables, fibreux, verres collectés en point d'apport volontaire et/ou porte à porte.

2.3 Redevance spéciale

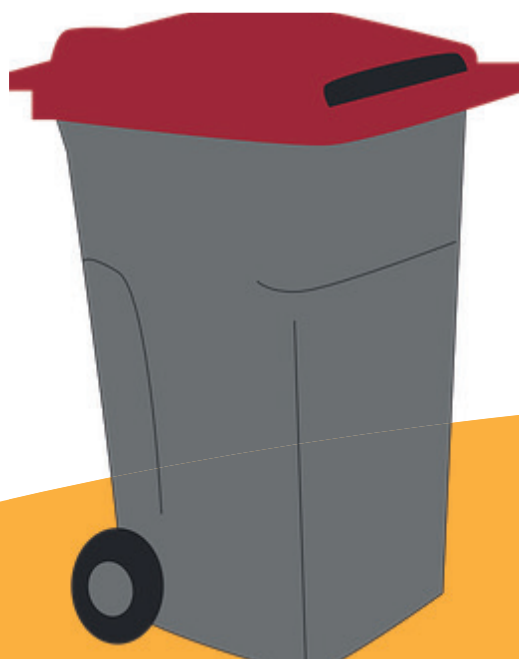
La communauté de communes de La terre des 2 caps propose pour les entreprises et les collectivités ayant leur siège sur le territoire une collecte spécifique des déchets assimilés aux déchets ménagers.

Ce service, qui fait l'objet d'une convention entre les deux parties, est pris en charge par la communauté de communes pour les entreprises redevables, qui sont exonérées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

En fonction de la typologie et des besoins des redevables, **une à trois collectes sont réalisées par semaine en ordures ménagères**. La fréquence pour les **déchets recyclables est quant à elle la même pour tous les usagers du territoire (1 collecte toutes les 2 semaines)**.

En 2020, **158 redevables ont été collectés dans le cadre de la redevance spéciale**.

- 11 489 180 Litres collectés en ordures ménagères.
- 2 973 950 Litres collectés en déchets recyclables.





3 - L'APPORT VOLONTAIRE EN DÉCHÈTERIE

3.1 Déchets recueillis

La déchèterie de La terre des 2 caps située chemin des poissonniers à Marquise a été réaménagée en 2020. De nouveaux flux seront mis en place lors de son ouverture en 2021.

L'apport volontaire en déchèterie concerne les déchets suivants :

- Papiers en emballages
- Verre
- Huiles végétales
- Piles et accumulateurs
- Ampoules et tubes néons
- Batteries au plomb
- Cartouches d'encre de particuliers
- Huiles de vidange et filtres à huile de particuliers
- Livres
- Vêtements, textiles et chaussures
- Polystyrène
- Bois
- Carton
- Métaux
- Déchets verts
- Les Déchets d'Éléments d'Ameublement DEA : meubles usagés, matelas,...
- Les Déchets Diffus Spécifiques DDS : peintures, colles, solvants, acides/bases, bombes aérosols, produits phytosanitaires, produits comburants, produits pâteux.
- Les Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques DEEE
- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux DASRI : aiguilles conditionnées de seringues uniquement pour les patients en auto-traitement.
- Gravats (uniquement les gravats préalablement triés (béton, parpaings, tuiles, briques...) – sans le résidu du tri (plâtre, sable, terre...).
- Les non valorisables (Tout venant).
- Amiante (uniquement les tôles fibro en amiante-ciment déposées par les particuliers) sur rendez-vous.



3.2 Tonnages collectés

Déchets	2019 (T)	2020 (T)	% d'évolution annuelle
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	550,9	366,7	- 33,4%
Déchets d'Équipements Électroniques (DEE)	248,2	188,3	- 24,1%
Encombrants (non valorisables)	1 811,7	1 275,7	- 29,6%
Bois	865,2	554	- 36%
Cartons	285,9	167,7	- 41,3%
Gravats	1 426,3	629,4	- 55,9%
Métaux	293	196,5	- 32,9%
Déchets verts	2 007,4	1 018,5	- 49,3%
Amiante	28	19,14	- 31,6%
Piles et accus	0,97	1,5	- 54,6%
Lampes et néons	0,8	0,4	- 50%
Déchets de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	0,04	0,014	- 65%
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	50	41,7	- 16,6%
Huiles usagées	20	10,82	- 45,9%

La fermeture de l'équipement pendant la crise sanitaire a impacté significativement les tonnages entrants.

4 - COÛTS LIÉS AUX DÉCHETS

4.1 Prestations de service 2020

	2019	2020	ÉVOLUTION EN %
TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	779 000 € TTC	846 000 € TTC	8,6 %
TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES	318 000 € TTC	281 000 € TTC	- 11,6 %
TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	521 000 € TTC	374 000 € TTC	- 28,2 %
MASSE SALARIALE	975 000 € TTC	932 000 € TTC	- 4,4 %

4.2 Principales recettes

Recettes	2019 € TTC	2020 € TTC	Évolution en %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 170 290	2 225 000	2,5
Redevance spéciale	330 176	307 000	- 7
Vente de matériaux	203 146	141 000	- 30,6
Soutien eco-organismes	450 274	419 000	- 6,9